

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 9 (1880)
Heft: 10

Rubrik: Deux récents congrès d'instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'après le même procédé d'instruction. Et quand il aura recommencé deux ou trois fois le même exercice, l'enfant saura et n'oubliera plus le mécanisme de la comptabilité en partie double. »

R. HORNER.



Deux récents congrès d'instituteurs

I. *Congrès des instituteurs allemands de la Suisse à Soleure.* La Société suisse des instituteurs vient de tenir à Soleure son assemblée générale annuelle. Plus de 800 instituteurs y assistaient.

Si les idées darwinistes, dont un grand nombre d'instituteurs allemands sont imbus, ne sont point manifestées à Soleure, comme dans de précédents congrès, d'autres tendances que nous déplorons, ont éclaté dans tout leur jour ; celle surtout de la centralisation de l'instruction publique en Suisse. Chacun conçoit bien quel coup ce monopole porterait à la liberté de conscience, à l'autonomie cantonale et à toutes les libertés publiques. Que deviendraient les catholiques, que deviendraient les minorités française et italienne, si jamais la Confédération s'emparait de l'instruction ? Mais ce monopole flatterait l'orgueil de nos confédérés allemands dont nous serions obligés de subir la loi, et surtout cette centralisation leur assurerait les postes les plus lucratifs. Or, tout doit céder à cette double considération. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est de voir des confédérés français caresser ce rêve.

Après ces préliminaires, arrivons au compte-rendu de ces congrès, compte-rendu que nous empruntons au journal protestant le *Temps*. « Il est dans la nature des choses que nos sociétés fédérales jouent en Suisse le rôle de pionniers de l'idée de l'unification, alors même que cela ne figurerait point dans leur programme et ne serait point dans les tendances de leurs membres. On se réunit pour discuter les questions qui intéressent l'assemblée du pays et non point tel canton en particulier ; on met en commun ses idées, et lorsque l'on tombe d'accord pour reconnaître telle mesure, telle réforme ou telle innovation comme désirable, il est tout naturel que l'on en cherche la réalisation sur le seul terrain commun à tous, c'est-à-dire sur le terrain fédéral. Aussi les vœux émis par ces sociétés se traduisent-ils presque toujours par un appel à l'intervention de la Confédération dans un domaine ou dans un autre, cela d'autant plus que la tendance se généralise d'année en année chez nous de chercher à obtenir par la Confédération ce que l'on ne peut espérer d'obtenir par les cantons. La Société des instituteurs, quoique n'ayant aucun caractère politique, ne peut pas échapper à cette loi. Elle a discuté, entre autres, la question de la position des instituteurs dans les cantons et les moyens de former les jeunes gens qui se destinent à cette vocation, de manière à les mettre à la hauteur des exigences des temps et de la pédagogie moderne. Le rapport présenté sur cette question constate que l'école populaire a, comme institution éducative générale de l'homme, partout les mêmes buts, et que cependant une école générale suisse est restée à l'état de rêve ; l'école, en Suisse, porte une empreinte cantonale trop fortement accentuée, et les lois cantonales qui régissent les organisations scolaires sont trop profondément différentes pour qu'il puisse en être autrement. Nous ne voulons pas, dit le rapport, supprimer les traits distinctifs des cantons, nous ne prétendons nullement faire entrer de force leurs insti-

tutions dans un moule fédéral; mais nous désirons une école populaire qui — allemande ou romane, catholique ou protestante — soit pénétrée et inspirée de l'idée nationale et du caractère général que doit avoir le développement intellectuel de l'homme. Il est du devoir des organes de la Confédération d'agir dans le sens d'une organisation uniforme des écoles. Le dernier progrès à réaliser sera toujours l'école primaire suisse unifiée; or, celle-ci ne peut exister sans un personnel suisse — et non cantonal — de régents, et ce personnel ne peut être obtenu que si le droit est accordé à chaque régent d'enseigner dans n'importe quel canton.

La Confédération peut coopérer à l'accomplissement de ce progrès d'une manière directe ou d'une manière indirecte: indirectement, en réunissant des renseignements aussi exacts que possible sur l'instruction des régents, sur l'état des écoles, ainsi qu'en livrant à la publicité les résultats de ces recherches pour animer ainsi les cantons d'un esprit de salutaire émulation; directement, la Confédération peut introduire le système d'examens fédéraux pour les régents primaires (les plus jeunes seulement, cela va sans dire), comme cela se fait pour les recrues; ceux qui auraient, dans ces examens, fait preuve de capacité recevraient un diplôme fédéral, avec le droit de se porter candidats pour toute place vacante dans une école primaire suisse quelconque, la commune ayant de son côté le droit d'élire de tels candidats; d'autre part, la Confédération pourrait organiser des cours fédéraux pour l'instruction complémentaire des régents, cours qui se termineraient aussi par des examens avec diplômes.

Un délégué du ministère français de l'Instruction publique, M. Berger, inspecteur général de l'enseignement primaire, assistait aux séances de la Société. Dans le grand banquet qui a eu lieu dimanche, il a porté un toast aux instituteurs suisses et en même temps au grand principe du développement du peuple par l'éducation et par l'instruction, principe qui est commun aux deux Républiques sœurs de l'Europe: la France et la Suisse. La France, a dit l'orateur, fait les plus grands efforts pour relever l'état de son instruction publique, en profitant de l'expérience et de l'exemple des autres pays. En ce moment, des missions françaises étudient l'organisation des écoles en Suisse, en Suède, en Belgique, dans plusieurs autres Etats de l'Europe, et jusqu'à Melbourne. La Suisse est au premier rang des Etats que la France doit étudier, à cause de la supériorité de ses écoles et de la sympathie qui a grandi entre les deux pays, depuis qu'ils ont l'un et l'autre la forme républicaine.

Un épisode intéressant a signalé cette partie de la fête. On a présenté à la tribune le vétéran du corps enseignant suisse, M. Fahlmann, de l'Entlibuch. Ce respectable vieillard dirige encore son école, malgré ses quatre-vingt-trois ans bien comptés; il a soixante-sept années d'enseignement et jouit encore d'une verdeur juvénile, dont il donna la preuve en prononçant d'une voix très ferme un excellent discours.

II. *Le congrès international de Bruxelles.* Ce congrès ouvert le 22 août à Bruxelles fut l'œuvre de la Ligue de l'enseignement. On sait que cette ligue est franc-maçonique.

La Suisse y était représentée, par M. Chavannes, délégué officiel du canton de Vaud. M. H. Ducotterd, professeur à Francfort, M^{me} de Partuggall et M^{lle} Proglès. Voici d'après le *Temps*, un compte-rendu succinct des séances:

Une allocution de bienvenue a été adressée aux membres du congrès par M. Van Humbeeck, ministre de l'instruction publique et président d'honneur, et M. Buis, secrétaire général, a fait l'historique de l'organisation du congrès. Le président effectif est M. Couvreur, membre de la Chambre des représentants.

Dans la première séance une discussion intéressante a eu lieu entre M. Salicis, répétiteur à l'Ecole polytechnique de Paris et délégué cantonal, et M. Sluys, directeur à l'Ecole-Modèle de Bruxelles. Le premier signale l'imperfection de l'enseignement primaire actuel, il déplore surtout l'absence de tout enseignement manuel, et réclame l'annexion aux écoles primaires d'ateliers où les enfants seront exercés au maniement des outils les plus usuels. Le second se prononce contre la théorie de l'enseignement primaire conduisant à des connaissances déterminées ; il veut que l'enseignement ne soit pas considéré dans son *utilité*, mais qu'il soit un moyen de cultiver les facultés intellectuelles et morales de l'enfant.

MM. Francolin, de Paris, Raposo, délégué portugais, Hendricko, de Diest, Pisko, de Vienne (Autriche), ont encore pris part à la discussion qui a suivi les exposés faits par MM. Salicis et Sluys.

Dans la seconde séance on s'est occupé du caractère et de la direction de l'enseignement secondaire et moyen. Presque toute la séance a roulé sur la place à faire, dans la culture littéraire, entre la langue maternelle, les langues étrangères modernes et les langues anciennes. Deux écoles étaient en présence : *l'école classique* qui demande que les langues anciennes conservent dans les humanités la place prépondérante qu'elles ont eu jusqu'à présent, et l'école que l'on appelle *réaliste* (bien qu'elle repousse cette qualification comme inexacte et méprisante), qui demande qu'on restreigne la place faite aux langues anciennes, qu'on la fasse large et grande aux langues modernes, et que l'enseignement des sciences ne soit pas négligé comme il l'a été jusqu'ici.

La première était représentée par M. de Heesen, de Saint-Petersbourg, et par M. Stecher, professeur à l'Université de Liège. La seconde par plusieurs jeunes orateurs belges d'un grand talent de parole, et par M. Vanderkindere, professeur à l'Université libre de Bruxelles, MM. Steinbart, de Duisbourg, Rheims, chef d'institution à Paris, Koriskal, professeur de l'Ecole polytechnique de Prague, Brins de Bruxelles, Pisko, Autrichien, demandant la création dans chaque ville de deux écoles, d'un lycée classique et d'une realschule, terminés chacun par des examens qui confèrent aux élèves les mêmes droits dans les carrières et dans les fonctions publiques.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, rendre une relation plus détaillée des diverses opinions émises et des raisons mises en avant par les différents orateurs à l'appui de leurs thèses.

Dans la séance du 25 août on s'est plus particulièrement occupé de l'enseignement supérieur. Ici encore, deux opinions se sont produites, deux tendances dont l'une généralise et dont l'autre spécialise l'enseignement.

MM. Beaussire, député à la Chambre, Foucher, de Careil, sénateur, et Fustel de Coulanges ont pris la parole au nom de la France.

M. Buisson, directeur de l'enseignement au ministère, a pris la parole dans la section de l'enseignement primaire.

Enfin, l'organisation à donner aux écoles de dessin, pour que l'art puisse remplir, dans l'intérêt des masses, sa mission éducatrice, a été discutée dans une séance générale.

